

LES PASSAGES DE NAPOLEON BONAPARTE À AUTUN

Alain Dessertenne

Autun bénéficie du label Ville impériale, un titre que le bref séjour du jeune Bonaparte au collège de la ville, puis les passages répétés du consul et de l'empereur justifient pleinement. Laissons-nous guider par les érudits de la Société éduenne qui en ont fait le récit à partir des délibérations municipales et de témoignages contemporains.

UN BREF SÉJOUR AU COLLÈGE

Ancien collège des Jésuites (1709), puis des Oratoriens (1786), qui deviendra École centrale du département (1796-1802), l'établissement accueille à compter du 1^{er} janvier 1779 les deux fils aînés de Pierre Bonaparte qui les confie à l'évêque d'Autun, Monseigneur de Marbœuf, apparenté au gouverneur de Corse, un territoire cédé à la France par la République de Gênes depuis 1768. Âgé d'à peine dix ans, *Neapoleonne de Buonaparte*, ainsi qu'il est inscrit sur le registre du pensionnat, ne restera que jusqu'au 20 avril avant de rejoindre l'école militaire de Brienne ; Joseph, qui allait atteindre sa onzième année, ne quittera le collège qu'à la fin de l'année 1783 ; leur jeune frère Lucien y viendra à son tour avant le départ de l'aîné mais y restera à peine deux ans. Ces illustres élèves, se souvenant de leur jeunesse, appuieront plus tard la création à Autun d'une école secondaire (1803) qui prendra



Le collège Joseph Bonaparte, actuel lycée.

le titre de collège Joseph-Bonaparte en 1809¹.

Napoléon a laissé à l'un de ses maîtres, l'abbé Chardon, le souvenir d'un enfant ayant de bonnes dispositions pour l'étude, mais d'un caractère vindicatif et orgueilleux, voire arrogant ; en revanche, il ne crut pas discerner beaucoup d'ambition chez Joseph. Internes au collège, les frères Bonaparte fréquentaient le jeudi la résidence de quelques notables de la ville, ainsi celles de M. Roux, président du tribunal et M. de Fontenay, lieutenant général, et naturellement l'évêché. Joseph et Napoléon s'efforcèrent de ne pas oublier leurs anciens camarades ou professeurs, en leur offrant des postes dans l'administration ou dans l'Église :

Edme Lucotte qui suivit Joseph en Espagne devint gouverneur de Séville et Hugues Nardon préfet d'Angers ; l'abbé Simon fut évêque de Grenoble ; nommé chapelain du roi d'Espagne, l'abbé Chardon préféra rester dans sa cure de Saint-Jean-de-Trézy où il mourut et où l'on peut voir sa tombe.

DES PASSAGES RÉITÉRÉS PAR AUTUN

Depuis 1775, la route postale de Paris à Lyon emprunte, entre Saulieu et Chalon, l'itinéraire par Autun avec des relais à Pierre-Écrite (Côte-d'Or), Lucenay-l'Évêque, Autun, Saint-Émiland et Saint-Léger-sur-Dheune. À l'époque de Napoléon, cet itinéraire passait pour le plus rapide entre Paris et

Lyon ; il correspond aujourd'hui aux routes D 980 et D 978 dont le tracé dans ses grandes lignes date du XVIII^e siècle, en partie calqué sur la voirie antique et médiévale. Notons que des rectifications sont intervenues au XIX^e siècle, notamment entre Autun et Saint-Émiland où le tracé sinueux par le défilé de la Creuse d'Auxy s'est substitué depuis 1829 à la « vieille route » bien conservée comme voie forestière et route vicinale, dans la montée de Montchauvoise et sur le plateau². Les cinq passages du consul puis de l'empereur, parfois accompagné de l'impératrice, ont laissé dans l'histoire autunoise des souvenirs plus ou moins glorieux selon les circonstances.

1798. VERS L'AVENTURE ÉGYPTIENNE ?

La présence de Bonaparte à Autun à cette date, longtemps passée inaperçue, a été révélée à Anatole de Charmasse au détour du recueil de souvenirs d'un auteur dramatique bien oublié, Antoine-Vincent Arnault (1766-1834)³ : selon ce mémorialiste, ce passage au printemps 1798 serait lié à l'expédition d'Égypte, conçue par le Directoire autant pour éloigner l'embarrassant général du terrain politique que dans l'intérêt stratégique et économique de la France. Selon le récit rapporté à Arnault par le postillon du relais de poste, Bonaparte parvenu « en haut de la montagne d'Auxy », aurait donné

un louis à un vieillard aveugle et débile, qu'un individu peu scrupuleux lui aurait aussitôt échangé contre un sou !

1802. VERS LA RÉPUBLIQUE CISALPINE

Cet épisode a laissé des traces dans les délibérations municipales et dans le récit d'un Autunois. Il est lié à la réunion (*dite consulte*) des militaires et du corps diplomatique français avec des députés des provinces italiennes du nord, tenue à Lyon du 11 au 26 janvier 1802, en vue de la constitution de la République cisalpine autour de sa capitale Milan, une de ces « républiques-sœurs » chères au cœur du premier consul. Bonaparte s'y rend

en compagnie de Joséphine, ce qui occasionne l'organisation d'une réception par la municipalité d'Autun le 10 janvier, le couple s'étant fait attendre en vain les deux jours précédents. La municipalité enjoint aux citoyens de la Garde nationale de se rendre avec les autorités pour accueillir le consul à la porte de Paris et le reconduire ensuite à la porte des Marbres⁴. Tous les Autunois habitant sur le parcours sont invités à illuminer leurs demeures. « Il sera commandé 350 lampions pour illuminer tant la maison commune que trois pyramides qui seront placées à distance du Champ de Mars [...] au sommet desquelles pyramides seront placés des transparents portant les inscriptions de *Vive Bonaparte, vive la République, vive le grand pacificateur de l'Europe!* ». Arrivé à 16 heures, le consul et Joséphine descendent à l'auberge de la Poste où l'on doit changer les chevaux ; ils y prennent une collation, Bonaparte recevant pendant le repas les autorités ainsi que les citoyens ayant « des réclamations à faire ». « Pendant ce temps différentes salves d'artillerie se sont faites entendre. La musique placée dans les corridors a fait exécuter plusieurs symphonies. » Le couple devait quitter Autun à 18 heures.

L'Autunois Joseph Rosny, témoin des événements, ajoute l'anecdote selon laquelle plusieurs dames de la ville, poussées par la curiosité, n'hésitèrent pas à jouer les servantes pour voir le consul. « Madame Bonaparte qui s'aperçut de la petite ruse de ces dames, loin de s'en plaindre, s'en amusa beaucoup et s'y prêta avec toute la grâce imaginable »⁵. Plus sérieusement, « deux demoiselles de condition et filles d'un émigré » auraient obtenu du consul pour leur père la radiation de la liste fatale⁶.

1805. EN ROUTE POUR MILAN

Par un retournement politique dont Napoléon Bonaparte a le secret, le consul devenu entre temps empereur, va se faire couronner roi d'Italie à Milan, au sein de cette « république-sœur » qu'il

avait contribué à mettre en place trois ans plus tôt. La municipalité d'Autun est à nouveau sur les dents, d'autant plus que la date de son passage reste d'abord incertaine : réunie en conseil extraordinaire le 1^{er} avril, elle arrête un protocole dont les détails sont définis avec une précision minutieuse, placé sous le contrôle du sous-préfet Dumesnil⁷.

Un détachement de la garde d'honneur à cheval, commandé par le comte de Mac-Mahon, sera déployé à une demi-lieue d'Autun et suivra la voiture impériale jusqu'à la porte d'Arroux où le maire Gabriel Jarriot présentera les clés de la ville à *Ses Majestés* ; de là, la Garde nationale formera une double haie, jusqu'à l'évêché ou jusqu'à l'embranchement de la route de Chalon, selon le cas ; la garde d'honneur reconduira enfin l'équipage impérial jusqu'à la montagne d'Auxy ; des salves d'artillerie ponctueront le parcours à travers la ville ; les fabriciens ont ordre de faire sonner toutes les cloches, tandis que le clergé se tiendra sur la porte des églises, revêtu des habits sacerdotaux. En outre, il sera commandé 2 400 lampions pour illuminer l'évêché, la porte d'Arroux, la maison commune et les pyramides placées sur la Terrasse (esplanade au sud-ouest du Champ de Mars) ; les citoyens sont invités à tendre des tapisseries tout au long du parcours présumé ; les propriétaires feront enlever tout ce qui pourrait nuire au passage dans les rues : « Ils feront ballayer lesdites rues et amonceler du côté des maisons toutes les immondices. »

L'empereur et l'impératrice sont annoncés pour le 6 avril ; arrivés vers 14 heures, ils traversent la ville en coup de vent, ne s'arrêtant que le temps de changer de chevaux au relais de poste. Selon le témoignage du docteur Guyton⁸, Mac-Mahon reçut l'ordre de se retirer avec sa garde, Napoléon ayant été informé que ce détachement « aurait formé le projet de l'assassiner » ! Peut-être en proie à l'une des sautes d'humeur dont il est coutumier, il prend ombrage de l'inscription que la municipalité a fait placer sur la porte d'Arroux : *Novo*



L'hôtel de la Poste rue de l'Arbalète.



Vestiges de l'ancienne porte de Paris et la Grande rue Marchaux.

Cæsari soror et æmula Romæ : l'empereur y aurait décèler un mauvais présage ou une sorte de menace plutôt qu'un hommage ! Bref, la ville d'Autun en fut pour ses frais qui s'élevèrent au total à 1943,80 F.

1807. AU RETOUR DE MILAN, VIA TURIN

Présent depuis la mi-décembre à Milan, où il a notamment signé le décret durcissant le blocus continental contre l'Angleterre (17 décembre), ordonné les travaux du génie à effectuer dans le royaume d'Italie (20 décembre) et décidé une contribution extraordinaire de 100 millions de francs sur le royaume du Portugal (23 décembre), Napoléon passe par Turin où il décrète plusieurs travaux routiers et un projet de canal entre le Pô et la Méditerranée (27 décembre). Ayant quitté la capitale du Piémont le lendemain, il est à Autun le 31 : sans rancune de la visite expéditive précédente, le conseil municipal s'apprête à nouveau à le recevoir « à proportion de l'allégresse causée par la présence de son auguste personne ».

Le protocole présente de nombreux points communs avec celui de 1805, mais l'attention se porte davantage sur les illuminations : les Autunois devront veiller à ce que chaque croisée comporte « au moins trois lumières, et une pour chaque demi mètre ou 18 pouces de distance sur les murs de clôture » ; les lampions seront surveillés par le commissaire de police qui y emploiera une vingtaine d'hommes ; le défaut d'illumination autour du Champ de Mars pourra entraîner 24 heures d'emprisonnement. Par ailleurs, deux pyramides garnies de lampions orneront la porte des Marbres au centre duquel un globe représentera l'univers et, pour ne pas prendre de risque cette fois, on s'en tiendra à cette sobre inscription : *Imperatori !* Salves d'artillerie – « la ville n'a plus que de petits canons qui ont besoin de réparations » – et volées de cloches retentiront comme de coutume. Aucun incident ne sera à déplorer et il en coûtera cette fois (seulement) 1124,60 F aux Autunois.



La place du Champ de Mars et la Terrasse.



La porte d'Arroux et la route de Paris.

LA NAISSANCE DU ROI DE ROME

Le 20 mars 1811, cent-un coups de canons ont annoncé aux Parisiens la naissance de Napoléon-François-Charles-Joseph, fils unique de Napoléon Bonaparte et de l'impératrice Marie-Louise, immédiatement nanti des titres de prince impérial et de roi de

de prince de Parme et duc de Reichstadt, dont le destin impérial restera sans lendemain après 1815, et dont la vie s'achèvera sans alliance ni postérité à l'âge de 21 ans. Le baptême à Notre-Dame de Paris, d'abord fixé au 2 juin, fut reporté au 9, mais dès le 13 avril, Napoléon avait donné des instructions au ministre de l'Intérieur pour la célébration dans toutes les communes de

France, où un *Te Deum* était ordonné. À Autun, sonneries de cloches, défilés et illuminations se sont une fois de plus succédés ; sur les façades de l'hôtel de ville⁹ et de la maison du maire François George, le prince impérial fut honoré par ces vers :
*Illustre fils de la Victoire
Reçois notre encens et nos vœux.
Tu seras l'amour et la gloire
De ton siècle et de nos neveux.*

*Ce fils suivant la trace
D'un père, d'un héros,
Il marquera sa place
Par d'immortels travaux.*

Des fêtes profanes agrémentèrent la journée : le sous-préfet porta le feu à un gigantesque brasier en forme de pyramide ; des mâts de cocagne, des courses et divers jeux permirent aux jeunes de se divertir. Enfin, conformément aux vœux du couple impérial, on célébra le mariage de deux militaires avec deux jeunes filles modestes auxquelles fut accordée une dot de 600 F¹⁰.

1815. AU RETOUR DE L'ÎLE D'ELBE

Le récit des événements qui se sont déroulés à cette époque nous sont connus par les manuscrits de deux témoins : le docteur Guyton, déjà cité, et Louis Abord-Guenot¹¹. Ayant quitté l'île d'Elbe le 26 février, Napoléon débarque à Golfe-Juan le 1^{er} mars ; de passage à Grenoble le 7 puis à Lyon le 10, il parvient à Autun le 15 mars, accompagné de « soldats de toutes armes [qui] marchaient pêle-mêle » (au total 5 000 hommes auraient traversé Autun dans son sillage, selon Abord). Annoncé à l'hôtel de la Poste par le valet d'un voyageur britannique, son retour avait été confirmé aux autorités locales par le préfet Germain de Montforton dès le 5 mars.

Le passage de Napoléon à Autun fut précédé d'incidents qui avaient conduit la municipalité



La chambre de Napoléon à l'hôtel de la Poste.

à prendre un arrêté le 13 mars, et provoqué la fuite du sous-préfet J.-B. de Saint-Martin des Islets. Envoyé en éclaireur le 14, le général Girard fut arrêté par méprise par la Garde nationale, ce qui vaudra le renvoi de ses chefs le lendemain par le général Brayer accompagné du régiment de Lyon, et la nomination du notaire Potier au commandement de la Garde avec ordre de porter la cocarde tricolore. Ce 15 mars, l'empereur entra à Autun vers 15 heures. Peu de monde sur son passage, à peine quelques cris de *Vive l'Empereur!* « Napoléon fut surpris et vivement blessé de la réception qu'on lui fit à Autun. »

Arrivé à l'hôtel de la Poste, il fit demander le maire et son conseil ; entouré de quelques militaires, parmi lesquels le maréchal Bertrand, il montrait d'évidents signes d'énerverment, à la lecture de l'arrêté municipal du 13 mars. Dès que parut le maire Jean-Baptiste Pignot¹², un octogénaire, il l'informa qu'il était révoqué, cependant que M. de La Chaise¹³, président du tribunal civil et conseiller, tenta de se justifier par le fait que Napoléon avait abdicqué, ce qui selon lui déliait les autorités de tout serment à son égard :

« - Insensés ! Vous voulez donc la guerre civile ?

- Mais enfin Sire vous avez abdicqué.

-Taisez-vous, vous n'êtes qu'un mauvais procureur. »

Selon un témoin, Napoléon aurait eu des propos plus durs encore à l'endroit du maire : « Vous vous êtes laissé mener par les prêtres et les nobles qui voulaient ramener la dime et les droits féodaux ; mais j'en ferai justice : je les lanternerai... » Le maréchal Bertrand fit observer qu'Autun était la première ville qui montrait de l'hostilité à l'empereur, alors qu'il aurait dû être reçu comme un sauveur. En effet, Lyon, Mâcon et Chalon lui avaient réservé un accueil plus que bienveillant. Restant à l'hôtel toute la jour-

née du 15 et la matinée du 16, Napoléon apprit le ralliement du maréchal Ney – qui avait cependant promis à Louis XVIII de le ramener « dans une cage de fer » – ce qui fut de nature à l'adoucir. Il prit quand même soin de mettre en place une municipalité autour d'un nouveau maire, un certain André Vêru, bourgeois rentier autunois. Selon un des témoins qui tenait sans doute à souligner l'arbitraire des décisions, cette nomination faisait suite à la curiosité impériale sur l'identité de « cette jolie femme » aperçue à une fenêtre vis-à-vis l'hôtel de la Poste. « On lui dit que c'était Mme Vêru. Il fit aussitôt appeler M. Vêru et lui déclara qu'il l'avait désigné pour être maire... » D'autres décrets procédèrent au remplacement du commandement de la Garde nationale, et à la nomination du sous-préfet d'Autun Charles Sirot¹⁴. Napoléon convoqua aussi l'imprimeur Dejussieu pour lui faire publier les décrets pris à Lyon sur des feuilles volantes qui seraient disséminées dans les villages traversés¹⁵. Rejoint par les grognards de l'île d'Elbe et la garnison de Grenoble, il quitta Autun à 10 heures « dans une indifférence morne ». « Autun restait triste et silencieux », alors que plus rien n'arrêterait le « vol de l'Aigle » jusqu'à Paris...



L'hôtel de ville à l'époque de l'Empire.

SOURCES

Mémoires de la Société éduenne d'Autun : Harold de Fontenay, *Épigraphie autunoise*, tome 15, 1887, p. 419-433. – Charles Boëll, Un chapitre de l'histoire d'Autun. L'année 1815, tome 30, 1902, p. 1-68. – [Louis Abord-Guenot] Précis des événements qui se sont passés à Autun, mars-juillet 1815, tome 35, 1907, p. 189-198. – Anatole de Charmasse, Communication sur le passage de Bonaparte en 1798, tome 41, 1913, p. 309-311.

Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 353-357 (hôtel de la Poste), p. 466-468 (collège).

Léonce Lex, *Passage de Napoléon 1^{er} en Saône-et-Loire...*, Mâcon, 1901 [ADSL BH 102].

NOTES

1. Le collège, nationalisé en 1957, devient lycée en 1960.
2. Alain Dessertenne, *Notes sur la route d'Autun à Chalon*, Mémoires de la Société éduenne d'Autun, tome 57, 2003-2004, p. 95-101.
3. A.-V Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, 1833, tome IV, p. 55 (en ligne sur Bnf-gallica).
4. La porte de Paris et la porte des Marbres furent construites en 1777 : de la première ne subsistent que les deux supports ornés des armes du roi à peine lisibles, la seconde fut détruite en 1839.
5. Joseph Rosny, *Histoire de la ville d'Autun*, Dejussieu, 1802, p. 140.
6. Avant l'amnistie du 26 avril 1802 en faveur des émigrés, le Consulat admettait leur retour sous condition d'accepter le régime en place ; l'amnistie sera accordée à tous ceux qui n'ayant pas porté les armes contre la France auront prêté serment devant le préfet.
7. Jean-Baptiste Jobard Dumesnil (1778-1835), propriétaire à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or), républicain rallié à l'empereur qui le fait baron ; maire de Brazey et sous-préfet d'Autun jusqu'en 1815.
8. Guyton docteur, *Mes souvenirs de soixante ans pour servir l'histoire d'Autun* (manuscrit), témoignage rédigé à partir de 1854. Louis-Marie Guyton (1784-1869), médecin à Autun, conseiller municipal (1813-1830) puis adjoint (1825), auteur de recherches historiques sur la médecine et les médecins.
9. L'hôtel de ville était alors situé à l'angle de la Terrasse et de la rue Saint-Saulge montant devant le collège.
10. Il s'agit de : Jean-François Paul et Claudine Régnier ; Antoine Revenu et Antoinette Lemoine ; les deux époux étaient en fait d'anciens militaires, le premier tisserand et le second perruquier (état-civil de la ville d'Autun).
11. Louis-Gabriel-Antoine Abord-Guenot, *Précis des événements qui se sont passés à Autun, mars-juillet 1815*, (manuscrit), archives de la Société éduenne d'Autun. Louis Abord-Guenot (1776-1829) était conseiller municipal

L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 13 MARS 1815

L'historien autunois Charles Boëll a montré que depuis le retour de Louis XVIII et l'abdication de Napoléon (avril 1814), la société autunoise se révèle profondément divisée : les monarchistes relèvent la tête, tandis que « l'esprit jacobin et les souvenirs bonapartistes [ont] persisté dans le peuple ». Dès que la nouvelle du retour de Napoléon est confirmée début mars 1815, une effervescence gagne la sous-préfecture, et prend une tournure insurrectionnelle à partir du 11. Le 12, la salle du conseil municipal est investie par les « factieux » qui enlèvent le drapeau fleurdelysé de la Garde nationale ; le drapeau tricolore est hissé à la galerie située à la base de la flèche de la cathédrale ; les emblèmes royaux sont retirés des casernes de la ville ; le buste de Napoléon est promené dans les rues puis exposé au balcon de l'hôtel de ville ; la municipalité impuissante est contrainte de quitter la place. Aussi, le maire prend-il l'arrêté suivant, le lendemain 13 mars :

Le maire de la ville d'Autun, chevalier de la Légion d'honneur, considérant que, dans la journée d'hier, des mouvements séditieux se sont manifestés à différentes reprises, avec des caractères insultants pour la Majesté royale ; que l'autorité légale a été méconnue par une entreprise indécente sur le lieu de ses séances, et que l'exercice du Culte a été troublé par un parti de factieux ; considérant que des emblèmes de révolte contre le Gouvernement ont été pris par quelques citoyens ; mais que la plupart d'entre eux n'ayant cédé que par la faiblesse à l'impulsion de chefs de parti, il est du devoir de l'autorité municipale de rappeler ce plus grand nombre à l'obéissance, et de séparer ces instruments aveugles du désordre, de ceux qui en sont les instigateurs et les auteurs vrais ; de l'avis du conseil municipal, arrête :

Article 1^{er}

Ordre donné à toute personne ayant pris la cocarde tricolore, d'avoir à la quitter au moment de la présente publication, et ne plus la reprendre, à peine, contre les contrevenans, d'être de suite arrêtés et poursuivis criminellement, au terme de l'ordonnance du Roi du 6 de ce mois.

Article II

Défenses expresses sont faites à tous les habitants de se grouper dans les rues, ou sur les places publiques, au nombre de plus de cinq personnes, à peine d'être le rassemblement dissipé par la

force et ceux qui l'auraient composé, poursuivis comme auteurs et fauteurs des séditions.

Article III

La ville d'Autun n'étant pas au nombre de celles où il existe des commandans d'armes ou de places, nul n'a le droit de s'arroger ce titre. Les commandans de la Garde nationale et de la Gendarmerie sont et restent sous les ordres et à la réquisition de la Mairie.

Article IV

Il est défendu à tous enfans de l'âge de moins de quinze ans, de paraître sur les places publiques, ou de se rassembler dans les rues, sous peine de responsabilité de leurs pères et mères.

Article V

Tous cris, toutes vociférations devant être, dans les circonstances, considérés comme des provocations à la sédition, les personnes trouvées s'y livrant seront arrêtées et poursuivies conformément aux lois.

Article VI

Le maintien de la tranquillité publique est recommandé aux chefs de la Garde nationale et de la Gendarmerie ; appel est fait à tous les particuliers composant la Garde nationale de déférer sur-le-champ aux ordres qui leur seront donnés par leurs commandans respectifs.

Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché. Fait à la Mairie d'Autun, le 13 mars 1815.

Signé Pignot, Maire

Cet arrêté, qui vaut au maire Pignot d'être révoqué par Napoléon le 15 mars, explique le calme régnant à Autun ce jour-là : les royalistes, par hostilité ou par dépit devant le retour de « l'usurpateur », restent chez eux ; les révolutionnaires et les patriotes, par crainte ou modération, ne se manifestent pas. Au scrutin de mai 1815 relatif à l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, qui vaut plébiscite impérial, le *oui* est supérieur en Saône-et-Loire à la moyenne nationale (20 %) sauf dans l'arrondissement d'Autun, ce qui lui vaudra une épuration administrative sévère. L'évêque Imberties, vieillard apeuré, sera même sommé par le ministre de la Police de faire dire dans son diocèse la prière à l'intention de l'empereur, *Domine, salvum fac Imperatore...* Cette résurgence des clivages de 1792 rendra d'autant plus incertaine l'adhésion à la Restauration en Autunois qu'une partie de la noblesse et de la bourgeoisie possédantes sera gagnée par le libéralisme.

d'Autun à l'époque de l'épisode relaté ; il sera nommé maire de Tavernay après les Cent-Jours.

12. Jean-Baptiste Pignot (1735-1816), originaire d'Anost, avocat, nommé maire le 10 avril 1813. Après sa révocation le 15 mars 1815, il sera réintégré le 7 juillet suivant.

13. Philibert-Sophie de La Chaise (1761-1829), fils de François Delachaise sub-délégué du bailliage de Montcenis avant la Révolution.

14. Charles Sirot s'était illustré en restant à son poste de préfet du département du Mont-Blanc (Chambéry) jusqu'à la dernière minute devant l'arrivée des Autrichiens en 1814.

15. Les décrets du 12 mars comprennent la dissolution de la Chambre des pairs, l'expulsion des émigrés rentrés depuis le 1^{er} janvier 1814 et le rétablissement des lois impériales ; en outre, « la noblesse est abolie, et les lois de l'Assemblée constituante seront mises en vigueur. Les titres féodaux seront supprimés ».